

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 8 décembre 2025
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : Mme Anouk Hutmacher
Scrutateurs : Mme Maude Chollet
Mme Sylviane Rey
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

La Présidente, Mme Anouk Hutmacher, ouvre la séance du Conseil Communal à 19h30 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public. Elle indique que l'ordre du jour modifié sera suivi tel qu'annoncé.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour modifié

1. Appel
2. Procès-verbal du 6 octobre 2025
3. Communication du bureau
4. Questions au Conseil communal du 06.10.2025 : Réponses de la Présidente
5. Communication de la Municipalité
6. Préavis municipal no 20/2025
Budget 2026
7. Préavis municipal no 21/2025
Demande de crédit pour l'installation de nouvelles toilettes publiques sur la Place de la Foire à Oron-la-Ville
8. Préavis municipal no 22/2025
Prolongation de la validité des règlements communaux et tarifs sur l'évacuation et l'épuration des eaux jusqu'à fin 2026
9. Interpellation de Mme Martine Meyer
Déroulement de la cérémonie d'installation des autorités communales
10. Divers et propositions individuelles

Appel

- 54 Conseillers sont présents sur 65. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre formellement la séance.

PV du 6 octobre 2025

- **La Présidente du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Patrick Minet**, p. 5, conclusion du préavis, indique qu'il manque le terme « montant » et, en p.8, traversée de Palézieux village et projet de traversée d'Oron déjà finalisée.

Communication du bureau

- **La Présidente du Conseil** donne lecture du texte suivant :

a. Votations du 30 novembre 2025

Dimanche 30 novembre, le bureau s'est réuni au complet pour procéder au dépouillement des scrutins fédéraux et cantonaux.

Nous avons commencé le dépouillement à 9h30 et avons pu quitter les lieux à 12h30 après avoir eu quelques sueurs froides pour l'application de la procédure de transmission des données.

Je tiens à remercier tous les membres du bureau pour leur attitude solidaire et plus particulièrement Maude Chollet qui a repris la main quand mes neurones ont commencé à se croiser. Merci mille fois.

b. Elections : convocation pour le dépouillement du 8 mars 2026

Ces événements m'ont amenée à penser au prochain dépouillement qui risque de s'avérer corsé ! Nous cumulerons en effet le dépouillement

- des élections au Conseil communal et à la municipalité,
- mais aussi la complémentaire au Conseil d'Etat
- et enfin les objets cantonaux et fédéraux prévus pour cette date.

Cela m'amène à vous rappeler que nous recevons très volontiers vos propositions spontanées pour participer au dépouillement qui aura lieu au bureau communal de Palézieux de 9h30 et jusqu'à la fin des travaux avec une pause dans les locaux pour une collation de midi.

Pour le moment, les propositions spontanées sont au nombre de trois. Autant dire qu'à ce rythme-là, nous risquons de devoir nous résoudre à procéder par convocation.

Je précise que, moyennant quelques aménagements, les personnes figurant sur les listes électorales peuvent tout à fait participer au dépouillement.

Et je précise également que les membres du bureau électoral touchent une indemnité de 100.- pour cinq heures de dépouillement et de 100.- supplémentaires dès la sixième heure.

Vous pouvez vous annoncer via le courriel de notre secrétaire à conseil@oron.ch

c. Calendrier 2026

Comme vous l'avez peut-être déjà découvert sur le site de la commune, le calendrier politique 2026 est assez chargé. Le conseil communal se réunira cinq fois et sera également renouvelé en cours d'exercice, avec une assermentation de sa nouvelle mouture, issue des élections, prévue le 18 juin 2026.

Puisqu'il est en est l'auteur, je prie Monsieur Olivier Burnat, de venir nous commenter ce calendrier établi avec la Municipalité.

Parole à Monsieur Burnat.

Pour que les choses se passent bien pour tout le monde, je vous rends attentifs au fait que les travaux de la commission ad-hoc pour le préavis du 7 septembre se tiendront dans le courant de l'été. N'oubliez donc pas de nous communiquer les plages durant lesquelles vous êtes indisponibles cet été. Cela facilitera le travail du bureau.

d. Articles 69 et 100 de notre règlement communal

Rapports-type sur extranet

A la demande des chefs de groupe du Conseil communal, les rapports-types à disposition des présidents de commission ont été assortis de la mention « à l'unanimité » ou « à la majorité de ses membres » au chapitre des recommandations.

Vous verrez qu'il est également assorti de la mention suivante :

Dans la mesure où les conditions stipulées dans les articles 69 et 100 du règlement du Conseil communal d'Oron sont réunies, la commission propose que le rapporteur soit dispensé par le Conseil de la lecture de tout ou partie du rapport devant ce dernier.

Considérant que les rapports de commission sont à la disposition des conseillers dix jours avant le conseil et que ces rapports sont en général discutés dans les groupes, la lecture in extenso des rapports de commission peut paraître parfois superflue.

Ainsi, le bureau a été d'accord d'actionner la disposition réglementaire qui permet au rapporteur d'être dispensé de lecture du rapport. Ceci permettra peut-être de gagner en temps de discussion ou simplement de repos pour chacun des membres de l'assemblée.

La lecture des conclusions et recommandations reste par contre obligatoire.

Je précise que cette disposition doit être stipulée par écrit en fin de rapport de commission et que le Conseil doit donner son feu vert pour la dispense.

Elle est valable tant pour les commissions ad-hoc que pour les commissions permanentes.

e. Secrétariat du bureau du Conseil communal

Notre secrétaire du bureau du Conseil communal, Lorraine Bard a fait part au bureau du Conseil de sa volonté de ne pas reprendre la fonction pour la prochaine législature. Elle souhaite quitter cette fonction à la fin de la législature, soit à la fin du mois de juin 2026. Pour la relève, il serait bien agréable que le nouveau titulaire puisse être mis au courant, d'autant plus que Lorraine est une mine d'information. Elle occupe cette fonction depuis 17 ans. Nous aurons l'occasion de te remercier officiellement pour tout ton travail, Lorraine, mais je propose déjà de t'accorder un petit tonnerre d'applaudissement pour la qualité et l'ensemble de ton travail parmi nous.

Ainsi donc, le poste de secrétaire du bureau du Conseil communal est à repourvoir au plus vite et le règlement veut que ce poste soit prioritairement occupé par un membre du Conseil. Aussi, nous ouvrons aujourd'hui les candidatures à l'interne et ne publierons une annonce publique qu'au début de l'année prochaine dans le cas où nous n'aurons pas trouvé la perle rare au sein de ce sénacle.

Le cahier des charges du poste est régi principalement par les articles 32, 33 et 34 du Règlement du conseil communal :

Art. 33.- Le secrétaire rédige les lettres de convocation mentionnées à l'article 24

- et pourvoit à leur expédition.
- Il rédige le procès-verbal.
- Il fait l'appel nominal et procède à l'inscription des absents.
- Il expédie aux présidents des commissions la liste des membres qui les composent et leur remet les pièces relatives aux affaires dont elles doivent s'occuper.
- Il prépare les extraits du procès-verbal qui doivent être expédiés à la Municipalité.

Art.34.- Le secrétaire est chargé de la tenue des divers registres du Conseil qui sont :

- a) un onglet ou registre avec répertoire renfermant les procès-verbaux des séances et les décisions du Conseil
- b) un ou des registres contenant l'état nominatif des membres du Conseil;
- c) un classeur renfermant les préavis municipaux, rapports des commissions et communications diverses, par ordre de date et répertoire;
- d) un registre où se consigne la remise des pièces qui sortent des archives, ainsi que leur rentrée.

Il s'agit donc d'un travail conséquent pour une fonction importante.

Pour la rémunération de la fonction, elle est pour le moment régie par la décision du 28 février 2022, le conseil ayant accepté le préavis 04/2022 qui fixait les indemnités de ses membres et par la proposition du bureau du Conseil pour le budget 2024 qui a sensiblement augmenté l'indemnité de base.

La rémunération du travail du secrétaire du bureau du Conseil communal se décline donc comme suit :

- CHF 9'000.- annuel en indemnité de base depuis 2024
- À laquelle s'ajoute les vacations du Conseil communal, des séances du bureau et du bureau électoral.

Ces conditions sont votées en début de chaque législature.

La rémunération est nette mais la commune prend en charge en sus la totalité de l'assurance accident ainsi que l'assujettissement AVS.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur candidature au Bureau du Conseil et à sa présidente avant le 5 janvier 2026.

Pour tout renseignement concernant le poste, Lorraine se tient à votre disposition.

Questions au Conseil communal du 06.10.2025 : Réponses de la Présidente

- **La Présidente du Conseil** donne lecture du texte suivant :

Au cours du dernier conseil, plusieurs conseillers sont revenus sur les précisions que j'avais émises autour du droit de proposition du conseil communal et plus particulièrement autour de la formulation des amendements. J'avais promis une réponse et vous avez tous pu en prendre connaissance en consultant les documents à votre disposition sur extranet. A moins que vous ne le souhaitiez, je vous ferai grâce de sa lecture ici.

Puisque nous allons traiter du budget lors de cette séance, je tiens juste à préciser encore une fois que les amendements au budget sont tout à fait réglementaires. Ils se font ligne par ligne.

C'est le cas également pour les amendements sur des objets règlementaires qui se font article par article.

Ma réponse a été soumise au service juridique de la direction des affaires communales du canton, qui l'a approuvée.

J'espère que sa lecture n'aura pas été trop indigeste et je vous écoute pour vos retours, remarques et questions éventuels.

J'ouvre la discussion.

Pas de questions, je cède la parole aux membres de la Municipalité pour leurs communications en commençant, j'imagine par Monsieur le Syndic.

Communication de la Municipalité

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, souhaite la bienvenue à tous et fait part des communications suivantes :
 - Absence de M. Romain Richard (ce dernier fête ses 40 ans)
 - Le rapport sur l'état de la situation du PECC sera disponible via extranet d'ici à la fin de l'année
 - Résultat de l'enquête du PACom et Conseil d'approbation le 7 septembre 2026
 - Etat de la situation du Quartier de la Sauge, procédure
 - Évènement de fin de législature le 19 juin 2026 (réserver la date)
 - Réception donnée en l'honneur de M. Guy Parmelin, le jeudi 18 décembre 2025 (lequel devrait être élu président mercredi prochain)
 - Achat des places de parc sur RF 1772 à Forel pour un montant de CHF 3'927.-
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, informe de ce qui suit :
 - Signature du contrat de droit administratif pour l'école valable dès le 1er janvier 2026 avec la commune de Maraçon
 - Lancement de "A la Martine" : rencontre pour les jeunes de 16-25 ans le jeudi soir à La Casa
- **M. Eric Ramseyer, Municipal**, informe de ce qui suit :
 - Engagement au 1^{er} décembre 2025 de la nouvelle responsable des ressources humaines, Mme Susana Passera
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe de ce qui suit :
 - Information concernant les travaux à Oron-la-Ville

PREAVIS N° 20/2025 Budget 2026

- **La Présidente du Conseil** passe la parole au Président de la COFIN.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué. Elle passe en revue, chapitre par chapitre, le budget.

- **M. André Locher** donne lecture de son intervention :

En 2024, nous n'avions que les chiffres du budget 2025

En 2025, nous avons les chiffres du budget 2026 et du budget 2025

J'espère qu'en 2026, nous aurons à nouveau les chiffres des comptes dans la 3e colonne.

Pour le budget 2026, il est assez difficile de se faire une bonne idée de l'évolution puisqu'on compare les hypothèses 2026 avec les hypothèses 2025. Et j'ai constaté que certaines lignes avaient des variations énormes.

Toutefois, en lisant attentivement le budget, j'ai 7 questions ou remarques

Page 1, en prenant le numéro qui est en bas à droite (sinon page 15)

Législatif: 3158.00 pourquoi une telle hausse de la maintenance du logiciel du législatif qui passe de 2'500.- à 5'900.- ?

Page 5 (ou 23)

Administration communale, Palézieux, 3120.00 frais de chauffage 3'000.- et 3120.01 frais d'électricité 9'000.-

Je suis étonné par ces deux chiffres : le chauffage me semble trop peu et l'électricité trop élevée.

Page 6 (ou 25)

Grande salle d'Ecoteaux. 3120.00 et 3120.01 frais de chauffage et d'électricité 14'000.- et 1'200.- à mettre en relation avec le produit des locations 9'000.-

Il manque probablement une ligne "subvention en nature". Cela permettrait de mettre mieux en évidence le soutien communal aux sociétés locales.

Page 7 (ou 27) Ancien bâtiment scolaire des Tavernes. 3120.00 frais de chauffage 5'000.- et acomptes chauffage 1'200.- Pourquoi une telle différence ?

Page 11 (ou 35) Stand de tirs Palézieux. le loyer 10'000.- ne couvre même pas le salaire de l'employé communal 11'800.- plus charges sociales 3'400.-

Il manque probablement une ligne "subvention en nature"

Page 13 (ou 39) Bâtiment scolaire. Je constate une diminution des frais de chauffage de 75'000.- à 50'000.-, mais la facture d'électricité se monte à 105'000.-

Quand je survole Oron, je suis chaque fois frappé par la différence entre la rive gauche et la rive droite de la route entre Oron et Châtillens. A gauche, tous les toits des commerces sont couverts de panneaux solaires et à droite, tous nos bâtiments communaux en sont pratiquement dépourvus.

Le bâtiment scolaire étant par définition utilisé principalement en journée, l'énergie solaire pourrait fortement diminuer la facture.

Est-ce que la Municipalité a prévu de faire quelque chose ?

Page 17 (ou 47) Art'scène Frais de chauffage 6'000.- et location de la salle 3'500.-

Il manque probablement une ligne "subvention en nature"

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique que le budget a été totalement renouvelé.
- **Mme Ariane Jordan, Boursière**, précise qu'il y a un nouveau logiciel informatique pour les votations entre autres et que certaines salles communales sont très peu louées.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe que, pour les locaux de l'administration communale à Palézieux, il y a un serveur, un ventilateur pour le serveur et une borne de charge pour les véhicules électriques ce qui peut expliquer l'augmentation de l'électricité. Pour la grande salle d'Ecoteaux, il y a très peu de location et il relève que beaucoup de salles communales ne sont pas rentables. Pour l'ancien collège des Tavernes, il y a le local d'archivage de la commune qui doit être chauffé. Le stand de tir de Palézieux va devenir plus rentable après les travaux effectués. Il précise bien qu'il est difficile de faire des comparaisons. Il est prévu d'installer des panneaux solaires sur le

pavillon d'Oron-la-Ville l'année prochaine et le projet de mettre également des panneaux scolaires sur le bâtiment 3 du collège d'Oron-la-Ville est en cours. Le centre sportif devra être rénové.

- **Mme Laurence Pot**, p. 12 (37) 162001 abri PC Châtillens : demande pourquoi le montant passe de CHF 500.- à CHF 10'000.- dans le budget.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique que c'est pour l'école de Musique, notamment concernant les cours de batterie. Le local doit être chauffé et il faut un déshumidificateur.
- **Mme Christine Bise Demay**, chapitre 2 Formation : bâtiment scolaire, frais d'épuration/eau, désire connaître la raison de ce montant en rapport à 2025.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe qu'il s'agit d'une erreur dans le budget 2025.
- **M. Florian Meyer**, page 19 (51), relève qu'il est mentionné des investissements pour nos installations sportives (arrosage automatique) au terrain de foot d'Oron-la-Ville et des têtes d'éclairage au terrain de Palézieux. Pour donner suite au postulat déposé demandant d'étudier la nécessité ou pas d'un terrain synthétique, il croit savoir qu'une étude régionale des besoins, coordonnées avec nos communes voisines est en cours. Il demande à la Municipalité d'indiquer l'état d'avancement de cette étude et s'il n'y a pas un risque de mauvais investissement tant que les résultats de cette étude ne sont pas connus.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond que l'étude a été initiée par la DGTL et plusieurs communes concernées, les conclusions seront bientôt connues. La Municipalité a toujours l'idée d'un terrain synthétique, mais il ne pense pas que l'investissement soit superflu.
- **Mme Béatrice Reichhart**, p. 22 (57) chapitre 4 santé : 3132.06 honoraires et frais d'expertises, spécialistes, elle désire savoir pourquoi un montant de CHF 12'000.- est prévu.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, répond que cela comprend le dentiste et le médecin scolaire. C'est une nouveauté.
- **Mme Alessia Lorenzini** donne lecture du texte suivant :

« Amendement au budget 2026 :

Pour une offre renforcée des transports publics au sein de la Commune

Poste n°629.000 – Transports publics régionaux – budgété à CHF 997'300.-

Augmentation du budget de CHF 99'730.-, c'est-à-dire : CHF 1'097'030.-

Contexte :

1. La Commune d'Oron, issue de la fusion de 11 villages, est une commune « suburbaine » : caractérisée par une population résidentielle, la majorité de la population se déplace pour se rendre sur son lieu de travail, ce qui engendre une pression importante sur les infrastructures de mobilité.

Une autre particularité de la Commune est qu'elle possède 4 gares et s'étale sur 2 zones mobilis.

2. Lors de l'important changement d'horaire des CFF à la fin 2024, la population de la région a pu bénéficier d'une offre améliorée des trains en direction de Lausanne/Genève et Fribourg/Berne, depuis Palézieux-Gare. Des trains supplémentaires s'arrêtent désormais à Châtillens, ce qui permet également de desservir une partie de la population de la Commune.

En revanche, les horaires de bus, en particulier sur l'axe principal Oron-Palézieux-Gare, qui dessert une grande partie de la population de la Commune, ont vu leur offre diminuer.

3. Le parking P+R de Palézieux-Gare est aujourd'hui saturé et la situation est tendue les jours de semaine. Sa non-extension accentue le rôle stratégique des transports publics pour assurer une mobilité durable et équitable, notamment entre les localités principales du territoire communal.

4. Les mesures d'économie prévues par le Canton risquent par ailleurs de faire disparaître l'offre de PubliCar.

Nous souhaitons renforcer l'offre des transports publics en déposant un amendement au budget 2026.

Objectifs de l'amendement :

Il est proposé de renforcer l'offre de transports publics sur l'axe Oron-la-Ville – Palézieux-Village – Palézieux-Gare, en assurant une fréquence de 30 minutes durant les principales plages de circulation, notamment en matinée jusqu'à 9h30, en fin de journée (16h-20h00) ainsi qu'en soirée (21h00-minuit) pour les trajets de retour. Cette mesure vise à améliorer la desserte d'Oron-la-Ville et à garantir une accessibilité plus cohérente et continue pour l'ensemble de la population, avec la possibilité d'étendre cette fréquence à la journée complète selon les moyens budgétaires et l'évolution des futures grilles horaires.

Ces moyens supplémentaires accordés pourront notamment permettre à la Municipalité de négocier auprès de la DGMR l'obtention de courses additionnelles sur cet axe afin de réaliser ces objectifs.

Amendement :

Le Groupe PS&Sympathisants dépose un amendement au budget sur le poste :

Poste n°629.000 – Transports publics régionaux – budgété à CHF 997'300.-

Augmentation du budget de CHF 99'730.-, c'est-à-dire : CHF 1'097'030.-

Arguments :

Nous considérons que la Commune doit assurer à l'ensemble de sa population une offre de mobilité acceptable. L'accès à une offre de transports publics est en effet une prestation de service public. Par ailleurs, il est essentiel d'anticiper les enjeux de saturation du réseau routier et du P+R.

Augmenter l'offre des bus sur l'axe Oron-Palézieux permettra de détendre une situation globale en libérant des places au parking P+R pour la population des plus petites localités où une offre de bus équivalente ne peut être assurée pour des raisons financières et structurelles. Ces villages profiteront ainsi d'un accès facilité au P+R grâce à une meilleure prise en charge de la demande sur l'axe principal.

Cette mesure est cohérente avec les objectifs fédéraux, cantonaux et communaux en termes de mobilité durable. Favoriser les transports publics devient aujourd'hui une évidence.

Cette mesure permettra de renforcer l'attractivité communale et l'unité territoriale post-fusion.

Finalement, elle permettra de répondre à un besoin clairement identifié par la population et les usagers et usagers des transports publics ».

- **La Présidente du Conseil** a pris note de l'amendement suivant : le groupe PS et Sympathisants dépose un amendement au budget sur le poste : 629.000 – transports publics régionaux – budgétisé à CHF 997'300.-. Augmentation du budget de CHF 99'730.-, c'est-à-dire : CHF 1'097'030.-. Elle ouvre la discussion sur l'amendement uniquement.
- **M. Christophe Rebetez**, n'est pas convaincu de la nécessité de l'imposer financièrement mais c'est une bonne démarche.
- **Mme Fanny Meyer** complète qu'afin de pouvoir augmenter l'offre des transports publics, il faut mettre la main au porte-monnaie. Elle invite l'assemblée à accepter cet amendement.
- **M. Victor Agassiz** estime que cela serait bien pour la mobilité mais qu'il faudrait avoir une analyse des besoins afin de ne pas mettre la charrue avant les bœufs.
- **Mme Céline Dovat** salue l'idée mais précise qu'il s'agit de la péréquation financière, c'est donc le canton qui envoie la facture à la commune.
- **Mme Fanny Meyer** précise que la facture serait simplement augmentée.
- **M. Daniel Pasche** se demande à quoi correspond ce montant supplémentaire de CHF 100'000.-.
- **Mme Alessia Lorenzini** informe que c'est pour avoir peut-être 1-2 courses de plus par jour.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique que, cette année, l'augmentation cantonale a été de CHF 181'000.-. La commune a réagi auprès du canton car nous sommes en zone bassin 5 ce qui n'est pas correct de payer pour les autres.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, relève que, dans l'idéal, il faudrait des bus/train toutes les 30 minutes. La commune est bien desservie jusqu'à Palézieux-gare et est consciente que les villages alentours ne sont pas bien desservis en donnant l'exemple de la ligne 384 qui va à Chesalles. Elle constate que ce sont des gens de tout le canton qui empruntent les transports

publics et précise que cette augmentation au budget serait totalement à la charge de la commune. Elle ajoute que Publicar risque d'être supprimé par le canton.

- **M. Patrick Minet** salue la volonté mais revient sur l'élément de la péréquation financière. La commune doit continuer à négocier.
- A la demande du Syndic, la séance est suspendue quelques minutes afin que les Municipaux puissent statuer sur l'amendement.
- **La Présidente du Conseil** reprend la discussion.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique que la municipalité est sensible à la question, toutefois elle n'est pas pour cet amendement.
- **M. Patrick Minet** demande s'il ne faudrait pas reformuler cet amendement.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, ajoute qu'il faudrait rajouter une ligne dans le budget.
- **La Présidente du Conseil** demande si Mme Lorenzini désire reformuler l'amendement.
- **Mme Alessia Lorenzini**, formule finalement l'amendement comme suit : Au poste Poste n°629.000 – Transports publics régionaux – budgété à CHF 997'300.-, augmentation du budget de CHF de 99'730.- par la création d'une ligne budgétaire (n°629.001) de 99'730.-, Transports publics communaux additionnels.

Résultat : l'amendement du Groupe PS et Sympathisants : Au budget poste 629.000 – Transports publics régionaux – budgétisé à CHF 997'300, augmentation du budget de CHF de 99'730.- par la création d'une ligne budgétaire (n°629.001) de 99'730.-, Transports publics communaux additionnels est refusé par 34 non, 14 oui et 5 abstentions.

- **La Présidente du Conseil** continue la discussion sur le préavis dans son ensemble.
- **Mme Béatrice Reichhart** p. 75, 761000 protection de l'air et du climat : impact sur le budget, demande comment c'est ventilé dans les comptes.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe que le catalogue de mesures est en cours et qu'un règlement va également suivre. Toutefois, il y a CHF 180'000.- dans le compte sur la taxe au sol.
- **Mme Béatrice Reichhart** pages 4 et 5, ne comprend pas le graphique en forme de fromage car les chiffres ne correspondent pas.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, constate qu'il doit y avoir une erreur.
- **M. Victor Agassiz** en dernière page, constate qu'il y a une augmentation linéaire projetées des recettes de 15%.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, précise que c'est un point difficile à estimer et qu'il faut être prudent dans un budget.
- **M. Patrick Minet** demande à la Municipalité d'être au plus juste tout en étant conscient des changements rapides dans notre monde actuel.
- **M. Jérôme Vinay** constate que la charge linéaire n'est pas réaliste vu les taux plus bas.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe que certains investissements prennent du retard et qu'il faut trouver les priorités.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote.

Résultat : le Préavis 20/2025 est accepté par 52 oui et 1 abstention.

PREAVIS N° 21/2025
Demande de crédit pour l'installation de nouvelles toilettes publiques sur la Place de la Foire à Oron-la-Ville

- **La Présidente du Conseil** passe la parole au Rapporteur et Président de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Cyril Gremaud**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** demande s'il y a une statistique des déprédations et la durée de vie de la future installation. Il souhaite également en savoir plus sur la future étude de la Place de la Foire.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique que les déprédations sont relevées quasiment toutes les semaines. La solution proposée dans le préavis est la meilleure au niveau de la qualité.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, relève que c'est difficile de faire un planning pour cette étude. Il faudra prendre en compte les finances et faire un concours d'urbanisme.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique que des WC provisoires seront installés d'ici la fin de la semaine sur la Place de la Foire.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote.

Résultat : le Préavis 21/2025 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 22/2025
Prolongation de la validité des règlements communaux et tarifs sur l'évacuation et l'épuration des eaux jusqu'à fin 2026.

- **La Présidente du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Julien Grand**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres de la commission et ouvre la discussion.
- **M. Daniel Pasche** désire savoir, en cas de refus de ce préavis, quelle est l'incidence.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, dit que ce serait un manque de civisme.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote.

Résultat : le Préavis 22/2025 est accepté à l'unanimité

Interpellation de Mme Martine Meyer
Déroulement de la cérémonie d'installation des autorités communales

- **La Présidente du Conseil** demande si l'entrée en matière de cette interpellation est validée. Elle constate que plus de 5 membres ont levé la main et passe la parole à Mme Martine Meyer.

- **Mme Martine Meyer** présente son interpellation et donne lecture de la résolution : Le conseil communal invite la Municipalité à organiser la cérémonie d'installation des autorités communales d'Oron dans le respect des convictions de toutes et tous, sans présence ni prise de parole d'une représentante ou d'un représentant religieux.
- **La Présidente du Conseil** remercie Mme Martine Meyer pour son interpellation et ouvre la discussion sur la résolution.
- **M. Abel Demiéville** donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je souhaite exprimer mon désaccord avec l'interpellation présentée. La Suisse, bien que garantissant pleinement la liberté de conscience et la neutralité confessionnelle de l'État, s'inscrit aussi dans une histoire, une culture et des traditions façonnées en grande partie par le christianisme. Cette dimension ne signifie en aucun cas l'imposition d'une croyance, mais elle fait partie du patrimoine commun qui structure encore aujourd'hui de nombreux usages civiques et cérémoniels.

Dans ce contexte, la présence d'un court message du représentant religieux local ne constitue pas, selon moi, une atteinte à la liberté individuelle. Elle s'inscrit dans une tradition historique et culturelle qui fait partie de l'identité de notre pays et de notre région. Elle reflète également des valeurs largement partagées — telles que le respect, le service à la collectivité ou la responsabilité — qui dépassent le cadre strictement religieux.

La solution proposée par la Municipalité consistant à placer cette intervention en début de cérémonie, vise précisément à respecter toutes les sensibilités, en permettant à chacun de participer selon ses convictions, sans imposer une présence ni une adhésion à un message religieux.

Je considère donc que cette approche constitue un équilibre raisonnable entre la tradition locale, la dimension symbolique de l'événement et le respect des convictions personnelles de chacune et chacun.

Pour ces raisons, je vous invite à refuser cette résolution demandant la suppression complète de toute intervention religieuse lors de la cérémonie d'installation des autorités.

Je vous remercie de votre attention ».

- **Mme Françoise Leemann** précise qu'il s'agit d'une tradition locale et que la commune est libre pour l'organisation de la séance d'assermentation. La société évolue.
- **M. Patrick Ernst** donne lecture du texte suivant :

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Maintenir le rituel religieux dans l'espace d'assermentation politique soulève un quiproquo. Un quiproquo qui pourrait entraîner justement un retour de ce que nous ne voulons pas. Un quiproquo qui pourrait nous conduire à l'erreur en prenant une chose pour une autre. À moins qu'il s'agisse d'un quiproquo qui nous fait parler de religion au lieu de politique.

Maintenir le rituel religieux lors d'une cérémonie d'assermentation basé sur le principe de la laïcité, c'est d'une certaine manière être oublieux de l'essentiel, à savoir la séparation de l'église et de l'Etat de 1789 dans un combat long de plusieurs siècles et relaté à travers toute une littérature monumentale. La remise en question du religieux dans l'espace d'assermentation n'en appelle pas à l'indifférence du religieux, bien au contraire.

La remise en question montre que le religieux reste parfaitement respecté dans le sens où il relève d'une pratique privée. Mais il est absolument nécessaire de séparer ces deux choses, tout simplement parce qu'il s'agit aussi d'affirmer dans cette séparation que nous nous référons tous à un principe constitutionnel, qui se réfère à la liberté de conscience, à la liberté de croyance au

sens universel en admettant toutes les religions sans discrimination. Dans cette séparation de la religion et du politique, il y a clairement l'affirmation d'un choix de société, d'un choix de valeurs qui n'est pas indifférent à la religion, mais met en jeu une humanité faite de fraternité, de liberté, d'égalité, comme une nouvelle forme d'appartenance politique fondée sur des institutions comme l'école, tout en réservant le fait religieux ou la pratique religieuse à l'espace privé. L'apprentissage de ces valeurs laïques prend beaucoup de temps et se réfère à des institutions qui sont porteuses d'humanité, où la question qui est en jeu, c'est bien sûr la fraternité entre des personnes de religion différente, comme un vrai sentiment politique.

Admettre l'organisation d'une assermentation dans un lieu sacré et religieux, comme le Temple d'Oron, c'est se montrer humble à l'endroit de la religion mais c'est aussi affirmer un choix politique qui repose essentiellement sur l'humanisme et le débat d'idées pour réaliser un monde commun et promouvoir un lien très fort à la citoyenneté.

C'est affirmer un choix de société, un choix de valeurs qui n'est pas indifférent à la religion, mais cherche au contraire par la liberté de croyance et de conscience à chacun de pratiquer sa propre religion sans l'interdire. Finalement, c'est prendre le droit d'en débattre, car ce n'est que comme ça que nous pouvons alors reposer peut-être les fondements de ce qu'est un rituel d'assermentation dans le contexte actuel. Et Dieu sait que c'est particulièrement important aujourd'hui !

- **M. Florian Paccaud** demande qu'elle est l'utilité de la prise de parole du pasteur.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, reconnaît qu'il s'agit d'un sujet délicat. Il précise que, pour la prochaine assermentation, il est déjà prévu d'avoir un pasteur et relève que la cérémonie des autorités cantonale a eu lieu à la cathédrale. Il estime que la résolution va un peu trop loin et que c'est la porte ouverte à d'autres mesures.
- **Mme Martine Meyer** précise qu'elle ne veut pas enlever le signe religieux mais elle souhaite une séparation claire du religieux/politique.
- **Mme Fanny Meyer** n'est pas convaincue par le message religieux et soutient cette résolution.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote.

Résultat : la résolution suivante : Le conseil communal invite la municipalité à organiser la cérémonie d'installation des autorités communales d'Oron dans le respect des convictions de toutes et tous, sans présence ni prise de parole d'une représentante ou d'un représentant religieux, est refusée par 28 non, 18 oui et 7 abstentions.

Divers et propositions individuelles

- **La Présidente du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Hervé Hassler** constate qu'il y a constamment des voitures garées au cimetière à Chesalles-sur-Oron.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, en a pris note et va faire le nécessaire.
- **Mme Maude Chollet** informe qu'il s'agit de personnes habitant le village qui sont garées sur les places de parc du cimetière.
- **M. Patrick Ernst** donne lecture du texte suivant :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux,

La Commune d'Oron, la Municipalité et l'équipe de bénévoles ont ouvert un lieu de rencontre depuis le début de l'année 2024 pour les 60 ans et plus. Un lieu pour se rencontrer, créer et maintenir des contacts réguliers, discuter, jouer, échanger autour d'un café ou d'un thé et passer un bon moment en toute convivialité.

Depuis l'ouverture de ce lieu, la fréquentation est régulière et rencontre un large écho auprès de la population. Le succès est là et atteste d'une envie de créer un espace permettant aux seniors de la commune de se rencontrer et d'y tenir des activités dans un lieu spécifique.

Le choix actuel de la cafétéria du centre sportif n'offre pas toutes les commodités requises pour un accueil confortable et adaptées aux seniors et aux sociétés d'ainé-e-s. Le lieu n'est pas toujours disponible pour assurer un calendrier régulier de rencontres. L'appartement à disposition et attenant à la Casa n'était pas non plus adapté.

La démarche « Actions communautaires » initiée en octobre par la Municipalité et Pro Senectute Vaud est adressée aux habitants et rencontre un immense intérêt de la part des personnes âgées et partenaires sociaux, surtout parmi les deux sociétés d'ainé-e-s de la commune, à savoir le Fil d'argent et la Palme d'or. Il ressort déjà de cette consultation le besoin d'avoir une politique communale plus étoffée en faveur des personnes âgées.

Bien que le processus soit en phase de réalisation, il ressort déjà des consultations auxquelles j'ai pu participer en tant que partenaire d'une association de détente et de défense des personnes âgées dans le canton de Vaud, qu'**un lieu de rencontre permanent dédié aux seniors est souhaité comme une priorité**. De nombreux participant-e-s aux rencontres formulent le souhait de pouvoir s'impliquer davantage dans leurs propres projets, ils expriment l'envie d'avoir un lieu de rencontre dédié, disponible en permanence, adapté pour les seniors pour y organiser non seulement des activités de loisir ou des soirées, mais aussi des repas en commun.

L'ouverture d'un lieu de rencontre dans la commune est un besoin bien identifié pour maintenir la cohésion sociale et promouvoir une politique publique communale afin de renforcer les liens entre les seniors, en particulier dans la grande commune d'Oron où les villages qui constituent sa géographie peuvent parfois créer l'isolement des personnes âgées.

Or voilà ma question :

Un local au centre d'Oron sera bientôt libre au 1^{er} avril (et ce n'est pas un poisson d'avril !). Il est accessible aux personnes à la mobilité réduite, avec des sanitaires équipés, doté d'une surface principale de 40 m² environ, complétée d'une cuisine équipée et des zones de rangement pratiques pour plusieurs sociétés.

Pour répondre à un besoin clairement exprimé par les aîné-e-s, est-il envisageable de louer cet espace, de mettre rapidement à l'étude cette opportunité et d'apporter une réponse dans les meilleurs délais afin de ne pas laisser passer cette opportunité ?

C'est bien ce cadre de vie, cet espace de convivialité qu'il s'agit de mettre en œuvre, pour assurer une qualité de vie digne de ce nom aux aîné-e-s de la commune d'Oron. C'est bien cet enjeu qui doit primer avant tout, sur toute autre considération financière, ne serait-ce qu'à titre exceptionnel pour une période d'essai de 1 ou 2 ans.

Je remercie les membres du Conseil communal pour leur attention.

- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, répond que la Municipalité y a pensé et il voudrait plus d'information sur le local en question.
- **M. Patrick Ernst** précise qu'il s'agit du local de la Concorde. Il y a toutes les informations utiles dans son document.
- **M. Jérôme Vinay, donne lecture de son intervention.**

« Un marché villageois constitue un moment essentiel de la vie communale. C'est un lieu de rencontres et d'échanges : transactions commerciales, conversations informelles, discussions sur

le quotidien, les derniers résultats de l'équipe locale ou encore les événements communaux, nationaux et internationaux.

Il arrive également que l'on y parle politique. En période de campagne électorale, le marché devient même un espace privilégié où chaque groupe politique peut rencontrer des électeurs et des électrices de tous horizons — et où ces derniers peuvent, en retour, s'informer et dialoguer librement.

Je me questionne donc sur la décision prise lors du conseil municipal du 12 novembre 2025 : pourquoi la municipalité a-t-elle choisi de limiter la présence de stands politiques, tous bords confondus, à un seul marché durant la campagne électorale à venir ».

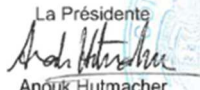
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe que le marché est fait pour des produits mais que la commune a accepté tout de même d'avoir des stands politiques le 31 janvier 2026 et également deux fois par année.
- **Mme Fanny Meyer** ne comprend pas pourquoi le marché est de compétence communale.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, précise que le marché a lieu sur le domaine public qui est de propriété communale.
- **Mme Fanny Meyer** ne comprend pas cette décision et voudrait des exemples.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, relève ne pas avoir d'exemple mais mentionne qu'il y a des salles à disposition pour les partis politiques.
- **M. André Locher** est l'administrateur du groupe Facebook « T'es d'Oron si » et c'est volontiers qu'il met les publications de tout bord politique.
- **M. Florian Meyer** donne lecture du texte suivant :

« Il y a quelques semaines, l'union des villes Suisses et l'association des communes Suisses ont publié une lettre ouverte à l'attention du conseiller Fédéral, M. Rösti, pour s'inquiéter de certaines initiatives qui visent à restreindre les possibilités d'action des communes dans leur politique de transports et limiter leur autonomie en matière de circulation routière (zone 30km/h par exemple). Près de 600 villes et communes ont signé cette lettre, à travers tout le pays et sans clivage politique. Mes questions : Est-ce-qu'on est membre de l'ACS ? Pourquoi, n'avez-vous pas signé cette lettre ».
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, confirme que la commune est membre de l'ACS et que la Municipalité n'a pas jugé nécessaire de signer cette lettre. Il profite d'avoir la parole pour remercier les membres du conseil communal pour leur travail et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres du Conseil d'être venus ce soir.

La séance est levée à 22h.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 15 décembre 2025

Au nom du Conseil communal

La Présidente  Anouk Hutmacher	La Secrétaire  Lorraine Bard
--	---

